



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 07 DECEMBRE 2023**

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE – 18 H 30

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Linda NAVET

**N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 23.181**

**- PROCES-VERBAL -**

*Le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2023, a débuté sa séance à 18 H 30, dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.*

<p><b><i>Conseillers présents :</i></b> M. DUBAËLE Jean-Luc M. BOUTLEUX Guy Mme BARDEAUX Sandrine M. JOUGLEUX Jean-Luc Mme DUQUESNE Cécile M. JOLIE Pascal Mme KOROL Renée M. DEVIN Serge Mme NOURTIER Fabienne Mme BAILLARD Sylvie Mme LAVIEVILLE Chantal M. SAMUEL Jean-Michel Mme BERNARD Sabine Mme NOËL Laure M. LEPRETRE Médéric M. SENEAL Yannick M. MARLOT Loïc Mme ROUSSEAU Marie-José M. LAMIRAND Christophe M. SERGENT Didier Mme REBOUL Sophie M. IVART Yves</p>	<p><b><i>Conseillers absents excusés et représentés :</i></b> M. BUTCHER Gérard Mme DREUSLIN Estelle Mme GUILLOU Elodie</p> <p><b><i>Conseillères absentes excusées sans pouvoir :</i></b> Mme SAUVAGE Edith Mme DAUSQUE Ludivine</p> <p><b><i>Conseillers absents non excusés :</i></b> Mme HEMBERT Axelle M. PORTUESE Aurélien</p>
--	--

***Monsieur le Maire*** ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

*Le quorum est atteint.*

***Mme Sandrine BARDEAUX*** est nommée secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 28 septembre 2023 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. Aucune observation n'est faite.

Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : 25 voix « POUR ».

Nous en venons à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_1 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL - NOUVELLE INSTALLATION.**

**Monsieur le Maire** « Suite à la vacance du siège du Conseiller Municipal, Joël FERNAGUT, issu de la liste « Ensemble soyons Wimereux », et après le refus de Madame Laure SARCHE, Monsieur Yves IVART a accepté de siéger au sein de notre Conseil. Par cette délibération, nous procédons donc à son installation officielle en tant que conseiller municipal et nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre Assemblée.

Notre Conseil étant désormais au complet, je vais donner la parole à Monsieur Vincent BASTIEN, Directeur de l'Opération Grand Site de France « les Deux-Caps » à qui j'ai proposé d'intervenir devant notre Conseil pour expliquer la démarche de renouvellement du Label Grand Site de France « les Deux-Caps » pour les 6 ou 8 prochaines années. Je le remercie d'ores et déjà d'avoir répondu favorablement et lui laisse la parole. »

*Présentation par le Grand Site de France les Deux-Caps du dossier de renouvellement du label 2024-2032.*

**Monsieur le Maire** passe la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_2 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 POUR LE BUDGET VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2023.**

**Monsieur Boutleux** expose la décision modificative n° 3 pour le budget ville de Wimereux de l'exercice 2023.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_3 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET CAMPING MUNICIPAL DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2023.**

**Monsieur Boutleux** expose la décision modificative n° 2 pour le budget Camping Municipal de Wimereux de l'exercice 2023.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_4 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2023 - MODIFICATION.**

**Monsieur Boutleux** explique les subventions versées aux associations et l'annulation de la subvention du Nouvel Elan Social Wimereusien suite à sa dissolution.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_5 : PROCEDURE BUDGETAIRE D'AUTORISATION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024 - BUDGET GENERAL DE LA VILLE.**

**Monsieur Boutleux** présente la délibération et explique la nécessité d'assurer la continuité des chantiers en cours ou qui vont démarrer, en autorisant le recours à cette procédure dans le cadre du budget général de la Ville.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_6 : PROCEDURE BUDGETAIRE D'AUTORISATION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024 - CAMPING MUNICIPAL.**

**Monsieur Boutleux** présente la délibération et explique la nécessité d'assurer la continuité des chantiers en cours ou qui vont démarrer, en autorisant le recours à cette procédure dans le cadre du budget du Camping Municipal.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_7 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - VERSEMENT D'ACOMPTES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024.**

**Monsieur Boutleux** présente le versement d'acomptes pour le Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la ville de Wimereux, le Centre SocioCultuel Audrey Bartier et le Centre Communal d'Action Sociale de Wimereux.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_8 : PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE PRESTATIONS FUNERAIRES INTERCOMMUNALES DU BOULONNAIS.**

**Monsieur Boutleux** explique que par cette délibération il convient de rapporter la délibération n° 2023\_09\_06\_4 du 9 juin 2023 concernant la souscription au capital social de la SEM Pompes Funèbres Intercommunales du Boulonnais, puisque les conditions de souscription au capital social de la SEML Pompes Funèbres Intercommunales du Boulonnais ont évolué et d'approuver à nouveau la prise de participation de la Commune sous les nouvelles conditions.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_9 : DETERMINATION DU RATIO PROMUS/PROMOUVABLES 2024 - VILLE ET C.C.A.S.**

**Monsieur Boutleux** présente la délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSION DE POSTES.**

**Monsieur Boutleux** explique les variations d'effectifs du personnel communal.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_11 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUT DE POSTES.**

**Monsieur Boutleux** explique les variations d'effectifs du personnel communal.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_12 : INSTAURATION D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.**

**Monsieur Boutleux** explique qu'au vu de l'inflation, la Collectivité a décidé d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la Collectivité qui remplissent les conditions règlementaires selon le barème indiqué dans la délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_13 : ADHESION AU CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PAS-DE-CALAIS (CDG 62) - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

**Monsieur Boutleux** présente la délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_14 : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 422-7 DU CODE DE L'URBANISME.**

**Monsieur le Maire** « selon l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme, si le Maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable, le Conseil Municipal de la Commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

C'est le cas. Je donne donc la présidence de séance à Monsieur Guy BOUTLEUX et quitte la séance le temps de la présentation et du vote de la délibération. »

*Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Boutleux prend la présidence pour soumettre à l'Assemblée la délibération n° 14.*

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_15 : VENTE DE PARCELLES COMMUNALES  
- RUE CASSIN.**

**Monsieur le Maire** « Des riverains se sont manifestés auprès de la Commune aux fins d'acquérir les parcelles lui appartenant cadastrées AH N° 389, 391, 392 et 394, pour une surface de 316 m<sup>2</sup> situées rue Cassin.

Il s'agit de MM. Antoine PREVOST et Tonio RITZ qui par courrier du 9 novembre 2023 ont donné leur accord pour un prix de cession de 41.000 € H.T. (correspondant à l'estimation des Domaines), auxquels s'ajoutent les frais annexes à la charge des acquéreurs.

La Ville n'ayant pas d'intérêt à garder dans son patrimoine ces parcelles et après avoir vérifié qu'elles n'étaient pas grevées d'une servitude quelconque,

Je propose au Conseil Municipal de m'autoriser à les vendre au prix de 41.000 € HT, les frais de géomètres et l'ensemble des frais afférents à cette cession étant pris en charge par les futurs acquéreurs. »

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_16 : ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (APER) - DEFINITION DES ZONES - LANCEMENT DE LA CONCERTATION - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Monsieur Jougleux** présente la délibération concernant le lancement de la concertation dans le cadre de l'Accélération de la production d'Energies Renouvelables.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

**VOTE : A L'UNANIMITE**

***Monsieur le Maire** passe la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**Monsieur Boutleux** présente, à la suite, les rapports des délibérations n° 17, 18, 19.

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_17 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2022.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_18 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2022.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_19 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS - EXERCICE 2022.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

*Monsieur le Maire* passe la parole à M. Devin, 7<sup>ème</sup> Adjoint.

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_20 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CALES DE MISE A L'EAU DES BATEAUX - RAPPORT DU CONCEDANT 2022.**

Monsieur Devin expose le rapport du concédant pour l'année 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

*Monsieur le Maire* passe la parole à Monsieur Devin, 7<sup>ème</sup> Adjoint.

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_21 : MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT - CONVENTION ENTRE LA MAIRIE DE WIMEREUX ET L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS (ANTAI) - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

Monsieur Devin présente la délibération relative au renouvellement de la convention ANTAI.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire* passe la parole à Monsieur Devin, 7<sup>ème</sup> Adjoint.

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_22 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 - FIXATION DES INDEMNITES DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS, DU COORDONNATEUR MUNICIPAL, DE SON SUPPLEANT ET DES AGENTS COMMUNAUX CHARGES DE CE RECENSEMENT.**

Monsieur Devin présente la délibération relative au recensement de la population 2024.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire* passe la parole à Madame Duquesne, 4<sup>ème</sup> Adjointe.

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_23 : ACHAT DE DICTIONNAIRES ET DE SUPPORTS EDUCATIFS AUX ELEVES DE CM2 DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ET PRIVEES DE LA COMMUNE.**

Madame Duquesne présente ladite délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire* passe la parole à Madame Duquesne, 4<sup>ème</sup> Adjointe.

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_24 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX WIMEREUSIENS EFFECTUANT DES ETUDES SUPERIEURES.**

Madame Duquesne explique que la Collectivité propose de porter l'aide communale aux wimereusiens poursuivant des études supérieures sans conditions de ressources à 120 € dès l'année scolaire 2023-2024.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire* passe la parole à Madame Bardeaux, 3<sup>ème</sup> Adjointe.

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_25 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARITE DE MEMBRES DE DEUX ASSOCIATIONS MUSICALES WIMEREUSIENNES AU CONSERVATOIRE DU BOULONNAIS - ANNEE 2023-2024.**

Madame Bardeaux présente la délibération qui propose la prise en charge des frais d'inscription, de formation musicale et instrumentale de trois membres de l'Harmonie Municipale et de la Musique de Wimereux.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire* passe la parole à Madame Duquesne, 4<sup>ème</sup> Adjointe, pour les délibérations 26 à 30.

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_26 : MULTI-ACCUEIL NOUGATINE - MEDECIN VACATAIRE (REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF) - DESIGNATION POUR L'ANNEE 2024.**

**Madame Duquesne** propose, à travers cette délibération, de désigner Madame LUBRET Mathilde, pédiatre, pour assurer les vacances à Nougatine.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_27 : MULTI-ACCUEIL NOUGATINE - PSYCHOLOGUE VACATAIRE - DESIGNATION POUR L'ANNEE 2024.**

**Madame Duquesne** propose, à travers cette délibération, de désigner Madame FOLLY, Psychologue, pour assurer les vacances au multi-accueil Nougatine.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_28 : RELAIS PETITE ENFANCE « LES PETITS LOUPS » - SOPHROLOGUE VACATAIRE - DESIGNATION POUR L'ANNEE 2024.**

**Madame Duquesne** propose, à travers cette délibération, de désigner Madame PECRIAUX, Sophrologue, pour assurer les vacances au Relais Petite Enfance.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_29 : RELAIS PETITE ENFANCE « LES PETITS LOUPS » - VACATION PSYCHOMOTRICIENNE-PSYCHOLOGUE - DESIGNATION POUR L'ANNEE 2024.**

**Madame Duquesne** propose, à travers cette délibération, de désigner Madame VIALLET, Psychologue clinicienne et psychomotricienne, pour assurer les vacances au Relais Petite Enfance.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_30 : RELAIS PETITE ENFANCE « LES PETITS LOUPS » - PROFESSEUR DE YOGA VACATAIRE - DESIGNATION POUR L'ANNEE 2024.**

**Madame Duquesne** propose, à travers cette délibération, de désigner Madame CLAYTON, Professeure de Yoga, pour assurer les vacances au Relais Petite Enfance « les Petits Loups ».

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Ces délibérations ont fait l'objet d'un échange entre les Elus par rapport aux prix des vacances suite à une question de Madame Reboul. Madame Duquesne a précisé que les tarifs fixés sont des tarifs libres.*

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_31 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATIONS DES MEMBRES - MODIFICATIONS.**

**Monsieur le Maire** « Suite à l'intégration de Monsieur IVART au sein de notre Assemblée, je propose de lui attribuer les commissions dans lesquelles siègeait Monsieur Fernagut, à savoir : la commission urbanisme et travaux, la commission des finances, la commission jeunesse et sports, la commission fêtes, tourisme, culture, la commission sécurité et domaine public et la commission enseignement. »

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_32 : RENOUELEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS - ANNEE 2024-2032 - CANDIDATURE DE LA VILLE DE WIMEREUX.**

**Monsieur le Maire** « Cette délibération a été présentée à Monsieur Bastien en début de séance. Je rappelle qu'elle se caractérise par 3 axes prioritaires :

- L'augmentation de son périmètre,
- Une gouvernance renforcée
- Et trois priorités :
  - o Préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques des Deux-Caps
  - o Concrétiser la révision du Schéma d'Accueil Stratégique au sein du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps
  - o Un territoire d'innovation et d'expérimentation

Il s'agit donc de valider cette procédure de renouvellement du Label Grand site de France « Les Deux-Caps » pour laquelle la ville de Wimereux est candidate.

Je propose de me désigner comme titulaire et Monsieur Boutleux comme suppléant comme représentants de la Ville. »

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_33 : 4 JOURS DE DUNKERQUE - GRAND PRIX DES HAUTS-DE-FRANCE - VILLE DEPART - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS.**

**Monsieur le Maire** « le mercredi 15 mai 2024, Wimereux sera ville d'étape départ de la course cycliste des 4 jours de Dunkerque - Grand Prix des Hauts-de-France.

Cette manifestation emblématique de l'un des sports les plus populaires en France va drainer des milliers de personnes et faire vivre l'économie locale qui va au-delà du territoire communal (Café Hôtel Restaurant).

Organisée par un comité de direction rodé, qui a su se renouveler et prendre en compte les nouveaux enjeux notamment liés à l'environnement, la sécurité ou encore la valorisation des territoires empruntés, les 4 jours de Dunkerque sont le gage de retombées assurées en matière d'engouement populaire et économiques.

Par son ampleur (inter)nationale, son éclairage médiatique (200.000 spectateurs France 3 et 1,15 millions d'abonnés français différents de la chaîne Eurosport pour l'édition 2023 pour exemple), ce choix représente une opportunité de promotion du territoire, de ses atouts, de ses valeurs.

La participation financière sollicitée auprès de la ville de Wimereux est de 35.000 € T.T.C. Elle n'inclut pas les prestations en nature (matériel d'appoint, mobilisation du personnel communal...) qui seront assumées par la ville de Wimereux.

Au vu des retombées qui vont au-delà du territoire communal, il est proposé de solliciter la participation financière de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Aussi, je demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le choix de Wimereux comme ville étape départ de la course cycliste des 4 jours de Dunkerque - Grand Prix des Hauts-de-France.
- d'accepter la participation financière de la Commune à hauteur de 35.000 € T.T.C.
- de m'autoriser à signer tout document s'y rapportant.
- de m'autoriser à solliciter la Communauté d'agglomération du Boulonnais à hauteur de 50 % de la participation de la ville de Wimereux. »

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

**VOTE : A L'UNANIMITE**

***Monsieur le Maire** passe la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_34 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023 POUR L'EXERCICE 2022 - COMMUNICATION.**

**Monsieur Boutleux** communique les divers points du rapport annuel d'activités 2023 pour l'exercice 2022 de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_35 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 1 DU 15 JUILLET 2020.**

**Monsieur le Maire** porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_36 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

**Monsieur le Maire** « Il s'agit de compléter la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 15 juillet 2020, en me donnant la délégation pour « procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans le cadre des opérations pour lesquelles les crédits sont inscrits au budget ».

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux Mouvement Indépendant »** afin de poser leurs **questions orales.***

**QUESTION N° 1 posée par Madame Rousseau**

**Les populations de Wimereux et de Wimille, (dans ce qui fut une seule et même commune pendant des siècles) sont étroitement interdépendantes pour ce qui est des commerces, des loisirs, promenades, lieux de travail, centre de soins ...etc**

**Est-il envisageable, en concertation avec la commune de Wimille et le Conseil Départemental d'aménager la route entre la zone de la Trésorerie, les Garennes et la Rue du Bon Air (D 242). Cette zone est particulièrement dangereuse.**

**En l'occurrence, il s'agirait de faciliter la circulation des véhicules, des piétons et des cyclistes dans la tranchée qui sépare la Trésorerie du quartier des Garennes.**

**Réponse de Monsieur le Maire :**

***Ce projet de sécurisation existe et il est porté par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Il consiste en la création d'une piste cyclable et piétonnière et doit voir le jour courant de l'année 2024. Avant cela, il manque une bande de terrain qui est en cours d'acquisition.***

**QUESTION N° 2 posée par Madame Rousseau**

Certains habitants de Wimereux se demandent si une extension du stationnement payant est en projet. Si cela est-il le cas, le nombre de places payantes devrait entraîner un nombre de places équivalentes en parking gratuit à l'instar du parking installé au rond-point du Bon Air.

**Réponse de Monsieur le Maire :**

*Oui, à la demande des riverains, la zone de stationnement payant sera élargie, en 2024, dans la partie comprise entre les deux zones existantes (front de mer et rue Carnot). En ce qui concerne la création de places de stationnement gratuites, nous continuons à travailler, avec le Département du Pas-de-Calais, sur le projet d'aire de stationnement sud. J'ajoute que les travaux de réfection de la voirie du quartier de la Libération ont permis de matérialiser 117 places de stationnement gratuites, tout en embellissant le quartier et sécurisant les déplacements doux.*

**QUESTION N° 3 posée par Madame Rousseau**

Des projets immobiliers semblent stoppés faute de l'obtention d'un permis de construire et ce sur plusieurs sites de la commune (entrée Nord, entrée Sud, digue Nord, etc.....) Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer où en sont ces projets et si une solution peut être trouvée avec les promoteurs ?

**Réponse de Monsieur le Maire :**

*Certains sont en contentieux, d'autres sont en négociation. N'étant pas à la place des promoteurs, il m'est difficile de vous dire leur intention. Je peux simplement vous confirmer notre ligne de conduite, qui est de privilégier la résidence principale, des logements accessibles et à taille humaine, pour nos wimereusiens.*

**QUESTION N° 4 posée par Madame Rousseau**

Depuis plusieurs mois nous remarquons que les horaires de certaines commissions sont fixés à des heures qui ne permettent pas à des Conseillers Municipaux en activité d'y assister (9H ou 14 H). Monsieur le Maire, est-il possible que ces commissions débutent à 17 H ou 18 H comme cela était le cas en 2021 ?

**Réponse de Monsieur le Maire :**

*Les calendriers et les agendas de chacun très contraints de cette fin d'année ont conduit à ce choix des horaires. Nous essayerons de fixer des horaires plus décalés. Je rappelle toutefois que les élus sont prévenus au moins une semaine avant la tenue de la réunion, ce qui leur permet de prendre leur disposition : soit à titre personnel ou professionnel, soit en se faisant représenter par un autre membre de son groupe.*

Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux Initiatives Citoyennes »** afin de poser leurs **questions orales**.

**QUESTION N° 1 posée par Monsieur Sergent**

Les eaux pluviales surchargent la station d'épuration notamment lors de l'afflux d'eau dû aux fortes pluies et à la fréquentation touristique importante, ce qui génère des rejets d'eaux excédentaires et polluées dans le Wimereux. Pourquoi avoir imposé aux Wimereusiens la création de réseaux séparatifs à leurs frais !! Quelles remèdes la CAB compte-t-elle apporter et sous quels délais ?

**Réponse de Monsieur le Maire :**

*Ce fonctionnement a été mis en place à la fin des années 1990 à la demande de l'Agence de l'eau Artois Picardie pour la protection de la qualité des eaux de baignade et des coquillages. En effet, les eaux pluviales étaient trop polluées du fait de mauvais raccordements, de déversoirs d'orage et du ruisseau du Honvault principalement. Dans le même temps, ils ont demandé au Syndicat d'Assainissement de Wimille Wimereux de s'engager dans une politique de mise en séparatif des réseaux, travaux qui ont été réalisés entre 2010 et 2019. Le bénéfice de ces investissements conséquents ne pourra être atteint que lorsque les propriétaires auront modifié leurs réseaux en partie privée. A cette condition, les eaux pluviales pourront être rejetées directement dans le fleuve, sans être une source de pollution pour les eaux littorales. Les contrôles de raccordement vont donc se poursuivre. Une autre action réalisée avec l'Avenue Foch et à poursuivre consiste à déconnecter des eaux de ruissellement des voiries communales et départementales. Il faut toutefois retenir que les résultats de la station d'épuration et des réseaux sont jugés conformes par les services de la Police de l'eau.*

**QUESTION N° 2 posée par Monsieur Sergent**

Quelles actions comptez-vous engager au niveau de la distribution d'eau dans les bâtiments et installations municipaux de même quelles réclamations ferez-vous auprès de la CAB à propos des fuites des réseaux de distributions d'eau « potable » cela afin de réduire drastiquement les consommations ?

**Réponse de Monsieur le Maire :**

*Des actions sont déjà en place pour la réduction des fuites dans les réseaux publics depuis de nombreuses années (sectorisation, télérelève, programme de renouvellement de réseaux...). Des objectifs ambitieux ont été fixés au délégataire VEOLIA depuis 2013. Le rendement actuel est supérieur à 85%, soit une situation meilleure que la moyenne du bassin Artois Picardie qui se situe à 80%*

**QUESTION N° 3 posée par Monsieur Sergent**

Nous avons proposé d'imposer aux propriétaires de locations touristiques la mise à disposition de places de stationnement privatives adjointes aux logements afin d'éviter une surcharge des stationnements publics et de protéger l'habitat à l'année, qu'en est-il ?

**Réponse de Monsieur le Maire :**

*Cette règle ne s'applique pas dans l'ancien. C'est pour cela que nous avons mis en place, depuis le 1er novembre dernier, le permis de diviser. Elle l'est par contre dans le logement neuf. La mise en place des zones de stationnement payant et son extension est également une réponse, parce qu'elle permet de sortir, de plus en plus loin, de ce périmètre les voitures ventouses liées à la location saisonnière de courte durée.*

**QUESTION N° 4 posée par Monsieur Sergent**

Des Wimereusiens dans l'impossibilité d'accéder aux algorithmes ou même de rédiger les actes administratifs ont besoin d'être soutenus et accompagnés par du personnel compétent, quelles mesures comptez-vous mettre en place rapidement ? Il en est de même pour les personnes n'ayant pas de moyen de déplacement ou dans l'incapacité de se déplacer alors qu'un minibus est mis à disposition des touristes l'été.

**Réponse de Monsieur le Maire :**

*La Ville finance des structures d'aides dont le rôle est d'accompagner ces publics. Il s'agit du CCAS pour un budget annuel de 201.000 €uros et le Centre SocioCultuel « Audrey Bartier » que la ville, premier financeur, abonde à hauteur de 322.000 Euros par an. Le centre, plus particulièrement, mène des actions spécifiques d'accès au numérique auprès d'un public en besoin. Quant au minibus (il s'agit de la navette estivale en fait) que vous attribuez aux touristes, je vous le redis pour la énième fois : elle sert en premier lieu aux Wimereusiens qui souhaitent se rendre dans le centre-ville, pour faire leur course, aller au marché, aller à la plage.*

**QUESTION N° 5 posée par Monsieur Sergent**

Un engin destiné aux sondages de sol se trouvait sur l'aire provisoire sud de stationnement, est-ce en prévision de quelconques travaux d'aménagement ?

**Réponse de Monsieur le Maire :**

*Non.*

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 21 H 15.

Vu, le D.G.S.

Le 15 décembre 2023.

Le Maire,  
**Jean-Luc DUBAËLE.**



La secrétaire de séance,  
**Sandrine BARDEAUX.**

